



---

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**  
Comité de statistique**Troisième session**

Bangkok, 12-14 décembre 2012

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire \*

**Rapports portés à l'attention du Comité: Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique****Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa session intérimaire****I. Introduction**

1. Le Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) a tenu une session intérimaire à New York le 26 février 2012 parallèlement à la quarante-troisième session de la Commission statistique. M. T. C. A. Anant (Inde) a présidé la réunion, à laquelle ont participé des représentants du Gouvernement hôte de l'Institut (Japon), et des membres élus: Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, République de Corée et Thaïlande.

2. Les principaux points examinés à la session intérimaire ont été décidés à la septième session du Conseil d'administration, tenue à Chiba (Japon) les 8 et 9 décembre 2011. Sur cette base, l'ordre du jour suivant a été adopté à la session intérimaire:

- a) Examen des principales recommandations formulées à la septième session du Conseil d'administration concernant la situation financière et le plan de travail;
- b) « Remue-méninges » sur les stratégies à moyen et long terme visant à garantir la viabilité financière de l'ISAP;
- c) Discussion sur le processus d'élaboration et de communication des stratégies recommandées pour assurer la participation des parties prenantes;
- d) Questions diverses.

---

\* E/ESCAP/CST(3)/L.1/Rev.1.

## **II. Examen des principales recommandations formulées lors la septième session du Conseil d'administration concernant la situation financière et le plan de travail**

3. Le Directeur de l'ISAP a présenté un aperçu des principales recommandations concernant la situation financière et la planification financière de l'ISAP, formulées lors de la septième session du Conseil d'administration, et a consulté les membres du Conseil d'administration sur leur mise en œuvre.

### **A. Contributions en espèces**

4. Le Conseil d'administration a estimé qu'il fallait inciter de manière efficace les États membres de la CESAP à poursuivre et à augmenter leurs contributions. Il a recommandé que le niveau des contributions en espèces versées par les États membres soit analysé de plus près. Il a également recommandé qu'une approche plus efficace soit envisagée, par rapport aux efforts précédents, lorsqu'il s'agissait d'inciter les principaux utilisateurs et bénéficiaires des services de l'Institut à entreprendre des efforts pour mobiliser des fonds et un soutien en nature.

5. Il a suggéré qu'un étalement de l'augmentation des contributions en nature sur une période plus longue (par exemple, cinq ans) pourrait se révéler plus réaliste pour certains pays membres. Un autre point débattu concernait l'établissement d'un critère lié à la taille de la contribution de chaque État membre, mais les membres avaient des avis divergents sur une telle mesure.

6. Le secrétariat a rappelé que toute directive concernant les contributions des États membres à l'ISAP qui serait portée à l'attention de la Commission serait probablement examinée dans le contexte des cinq institutions régionales. L'adoption d'une résolution dans ce domaine serait donc difficile.

7. Le Conseil d'administration a décidé de publier une déclaration à l'attention de tous les États membres, dans laquelle il recommanderait, étant donné les préoccupations qu'il nourrissait au sujet de la situation financière de l'ISAP, que tous les États membres versent à l'ISAP une contribution minimale de 5 000 dollars des États-Unis par an. La déclaration devrait être publiée à la mi-mars 2012 pour permettre aux pays de consulter les ministères concernés avant la soixante-huitième session de la Commission, session au cours de laquelle les pays procèdent traditionnellement à l'annonce de leurs contributions pour l'année suivante.

8. Le Conseil d'administration a demandé à la Directrice de l'ISAP de mentionner ce point dans le rapport qu'elle présenterait à la Commission à sa soixante-huitième session.

9. Le Conseil d'administration a demandé que le secrétariat informe le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP) du résultat de la session intérimaire, en particulier concernant la déclaration susmentionnée.

## **B. Mobiliser les fonds du secteur privé et des organisations non gouvernementales**

10. Le Conseil d'administration a demandé au secrétariat de préciser, par écrit, les règles et règlements en matière de collaboration, y compris concernant le transfert de fonds d'une entité du secteur privé à une entité du système des Nations Unies, telle que l'ISAP.

## **C. Mobiliser les fonds des organisations internationales**

11. Le Conseil d'administration a estimé que la fourniture à l'ISAP de ressources supplémentaires en personnel de formation pour la mise en œuvre des initiatives régionales et mondiales à fortes composantes de formation, telles que la Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales (voir E/CN.3/2010/3), était une manière efficace de mobiliser des ressources.

## **III. «Remue-méninges» sur les stratégies à moyen et long terme visant à garantir la viabilité financière de l'ISAP**

12. Le Conseil d'administration a noté que pour garantir la viabilité financière à long terme de l'ISAP, les mesures de mobilisation de fonds, par des contributions en espèces ou d'autres moyens, devraient être orientées vers l'élaboration et l'exécution des programmes, ce qui dépasserait les besoins de financement immédiats de l'Institut.

13. On a constaté la nécessité d'établir une base de ressources pour garantir la viabilité à plus long terme de l'Institut. L'élaboration de matériels pédagogiques officiels, un système de certification de «formateurs ISAP» et l'expertise en matière d'élaboration de programmes et d'organisation de cours de formation pourraient en constituer les éléments.

### **A. Système de partenaires affiliés**

14. On a longuement débattu de la mise en place d'un système de partenaires affiliés de l'ISAP, lui permettant de renforcer son expertise, son assurance qualité et la crédibilité de ses services et produits.

15. Un système de partenaires affiliés composé de services statistiques et d'institutions de formation agréés pourrait aider l'Institut à organiser des formations modulaires en lui offrant une source de conférenciers temporaires. Le représentant du Japon s'est dit intéressé par la fourniture de conférenciers intérimaires et a formé le souhait que d'autres pays apportent leur appui de la même manière. Le représentant de la Chine a fait observer que certaines institutions auraient du mal à envoyer des conférenciers à l'étranger pendant des semaines ou des mois à la fois et a proposé que des experts nationaux contribuent de façon substantielle à l'action éducative de proximité menée par l'Institut.

16. Le Conseil d'administration a proposé qu'un cadre de certification des formateurs soit élaboré et a conseillé à l'ISAP d'étudier les modèles existants.

### **B. Partenariats**

17. Le Conseil d'administration a noté que les partenariats avec les autres organisations internationales seraient essentiels à la mobilisation de ressources pour l'ISAP à long terme.

### **C. Élaboration du programme stratégique de l'ISAP**

18. Le Conseil d'administration a proposé que le programme stratégique de l'ISAP tienne compte de plusieurs composantes du travail de l'Institut, dont le projet de système de certification des formateurs, les cours de formation de formateurs et les formations destinées à différents groupes cibles tels que les statisticiens de niveau subalterne, intermédiaire et supérieur, et les statisticiens des bureaux statistiques nationaux et d'autres secteurs des systèmes statistiques nationaux.

19. La Directrice de l'ISAP a proposé qu'un groupe des amis de la présidence soit créé pour conseiller l'Institut sur l'élaboration de son programme stratégique. Le Conseil d'administration a approuvé la proposition, en faisant observer que des informations concrètes devraient être fournies concernant le fonctionnement du groupe et l'ampleur de son travail.

20. Il a été proposé que, si les membres du groupe des amis de la présidence devaient se rencontrer, les réunions soient organisées parallèlement à d'autres événements, par exemple à l'occasion de réunions auxquelles participent les directeurs de différents établissements de formation.

### **IV. Discussion sur le processus d'élaboration et de communication des stratégies recommandées pour inciter les parties prenantes à participer**

21. Aucune discussion particulière n'a eu lieu au titre de ce point de l'ordre du jour. Les débats qui s'y rapportent sont présentés sous les points 1 et 2.

### **V. Questions diverses**

#### **A. Plans de travail de l'ISAP**

22. Le Conseil d'administration a demandé que, contrairement à la pratique en vigueur, les projets de plan de travail futurs qui lui seraient soumis pour examen contiennent un projet de budget.

23. La Directrice de l'ISAP a demandé l'approbation du Conseil d'administration pour que le plan de travail pour l'exercice budgétaire 2012 soit révisé afin de le faire mieux correspondre aux ressources mobilisées pour ledit exercice.

24. Après avoir approuvé la demande de la Directrice, le Conseil d'administration a demandé d'être informé des révisions apportées au plan de travail d'ici au 15 mars 2012.

#### **B. Communication intersessions entre le Conseil d'administration et la Directrice de l'ISAP**

25. Le Conseil d'administration a convenu de retenir une suggestion faite par la Directrice de l'ISAP, laquelle permettrait à l'Institut de consulter le Conseil sur des questions particulières lorsque cela serait nécessaire, même entre les sessions officielles du Conseil.